



Conseil d'établissement exceptionnel n°4

Année scolaire 2022/2023

Procès-verbal

Mardi 09 mai 2023

LFC – Site de Mearag – Salle de réunion

Présents :

Pour l'administration :

- Mme Anne RICORDEL Attachée de coopération éducative
- M. Frédéric BROMONT, Proviseur - Président de séance
- M. Jacques LAMAS, Proviseur adjoint
- M. Thierry DAUM, Directeur administratif et financier
- M. Philippe ANDRIES, directeur primaire pour les sites de Zamalek et de New Cairo
- Mme Séverine GATEAU, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

Pour le personnel enseignant :

- M. Naima EL SAYED
- M. Zyad HEGAZI
- Mme Sylvie MIRAMONT
- M. Denis PLUGER
- Mme Zeinab LEGUELLEC

Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- Mme Jessica EL MASRY
- Mme Amani FAWAZ

Pour les parents d'élèves élus :

- Mme Noha EL ZAYAT
- Mme Christine GUINDI
- Mme Dalia YASSIN
- Mme Jihane OBADACHI
- M. Paul HADDAD

Pour les élèves :

- M. KHALIL Mazen Tle3

Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- Mme Maya DEMIAN, Vice-présidente du CVL
- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger

Excusé(s) :

- Mme Mariannick URVOY, Conseillère des Français de l'étranger
- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte
- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger
- M. SALEH Sélim Tle 1



→ Le quorum étant atteint (20 membres votants), le conseil d'établissement n°4, réuni en séance extraordinaire, peut valablement délibérer.

M. Frédéric BROMONT ouvre la séance à 16H

Tour de table de présentation des membres du CE

[Cf-annexe1-emargement-CE4](#)

- Désignation du secrétaire de séance : M. Jacques LAMAS
- Désignation du secrétaire de séance adjoint : *Mme Jessica ELMASRY*

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité : [:230509-convocation CE n°4 Le Caire-Egypte.pdf](#)

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0



1. Calendrier scolaire 2023/2024 :

Présentation par M. le Proviseur de la version votée en CE n°3. Cette version a été invalidée. [Annexe 2 - calendrier 23-24 proposition votée en CE n3.pdf](#)

Mme RICORDEL souligne que Monsieur l'Ambassadeur a souhaité que le calendrier égyptien des jours fériés soit appliqué dans son entièreté par le calendrier scolaire du réseau homologué dans son ensemble afin de respecter les décisions gouvernementales dans un souci de sérénité concernant les relations bilatérales. Cette demande n'ayant pas été entendue dans un premier temps, le calendrier scolaire proposé a été invalidé. En effet, certains jours fériés officiels, dont le jour de naissance du Prophète, n'étaient pas correctement intégrés dans le calendrier scolaire adopté lors du précédent CE. Il convient de modifier cela. Mme RICORDEL rappelle qu'il est des prérogatives de l'ambassadeur de pouvoir imposer un calendrier scolaire commun à tous les établissements comme cela se fait dans d'autres zones.

M. le proviseur présente la nouvelle proposition. La date de la naissance du Prophète est remontée d'une journée. C'est également le cas du Grand Baïram qui est remonté d'une journée. Deux jours travaillés ont été pris sur les vacances d'avril car le calendrier est fortement impacté par le grand nombre de jours fériés. La proposition faite est de 167 jours d'école effectifs contre 174 cette année soit plus d'une semaine de moins. Le proviseur souligne qu'il s'agit donc d'une année sensiblement écourtée dans sa prévision. Cette version a été présentée en Conseil d'École et en conseil du second degré et a reçu un avis favorable. Le proviseur précise que la forte inquiétude concernant le bon déroulement des examens en juin 2024 demeure et qu'en conséquence les personnels seront mobilisables jusqu'au 4 juillet 2024.

De plus, Monsieur le Proviseur indique que le message envoyé aux autres établissements du réseau en Egypte, avec une fin d'année scolaire au 27 juin, n'est pas le bon dans un contexte où les enseignants de ces établissements devront également être mobilisables début juillet. Le LFC est observé par tous les autres établissements sur son calendrier.

Le proviseur tient à souligner que la proposition de la direction soumise au vote du conseil d'école la semaine précédente comportait 168 jours effectifs. Cette première proposition a été rejetée par les enseignants et les représentants des parents d'élèves. La contre-proposition des enseignants basée sur 167 jours effectifs a été ensuite adoptée par le conseil d'école. Monsieur le Proviseur remarque que la proposition soutenue par les parents est une proposition à la baisse par rapport à la proposition faite par la direction. Il souligne que cette année, les parents se sont plaints des nombreux jours perdus et des programmes « qui se font à marche forcée ». Les représentants des parents au conseil d'établissement ce soir doivent avoir conscience que leur vote les engage dans la défense du service aux usages.



M. PLUGER précise que la situation évoquée par le Proviseur pour cette année scolaire n'est pas en relation avec le calendrier 2022-2023 (176 jours effectifs).

Mme EL ZAYAT : il faut que la position de chacun soit cohérente avec les positions exprimées dans les précédentes instances consultatives de la semaine dernière.

M. BROMONT : il n'y a pas d'automatisme entre les avis des conseils d'école, du 2nd degré et le conseil d'établissement.

Mme MIRAMONT remarque qu'un jour ne changera pas la donne, mais nous pouvons réfléchir par exemple pour les voyages sur plus de cohérence dans cette organisation et éviter des absences.

M. BROMONT : Il faut d'abord se prononcer sur cette version.

Mme MIRAMONT : Il s'agit de préserver le primaire et les enfants. Les enseignants ont accepté d'être réquisitionnés jusqu'au 4 juillet.

Vote à bulletin secret sur la question suivante : Le conseil doit se prononcer par un vote pour, contre ou abstention sur la proposition qui a reçu un avis favorable du Conseil d'école et du 2nd degré. [..\CE n°4\Annexe 4- calendrier 23-24 proposition avec avis du conseil d'école et conseil 2nd degré.pdf](#)

16h47 suspension de séance à la demande des représentants des personnels.

17h00 reprise de la séance et passage au vote.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention	Nul
11	7	1	1

Le calendrier est adopté et la séance levée à 17h02

Le président et proviseur



Frédéric BROMONT

Le secrétaire de séance



Jacques LAMAS

Lu et approuvé par Mme Jessica EL MASRY, représentante du personnel ATOS